

grands excès (a). En même tems le pieux missionnaire qui a osé s'opposer au champion de l'impiété, est traité de *moine ambitieux & vindicatif*. D'ailleurs, que pouvoit ce moine contre un innocent, devant un tribunal que notre voyageur convient être *plus juste encoré que sévère*? Et comment peut-on appeler *sévère* un tribunal qui condamne à quelques prières & à une commode prison un homme qui tout ailleurs, & devant tout autre tribunal, dans les pays même protestans & Turcs, auroit perdu la tête pour avoir entrepris d'abolir la religion nationale *? „ L'Inquisition, dit l'auteur lui-même, pourroit être de nos jours citée „ comme un modèle d'équité & même de „ douceur. Elle prend toutes les mesures „ possibles pour avérer l'exactitude des dé- „ positions qu'elle reçoit. Qu'on ne dise pas „ que le ressentiment d'un ennemi caché „ suffiroit pour provoquer ses foudres Elle „ ne condamne personne sur le témoignage „ d'un seul accusateur, ni sans discuter les „ preuves des accusations. Il faut des dé- „ lits graves & répétés pour encourir ses „ censures; avec un peu de circonspection „ dans ses propos & dans sa conduite, re- „ lativement à la religion, on peut faci- „ lement leur échapper, & vivre aussi tran- „ quillement en Espagne qu'en aucun au-

* 1 Janv.
1783, p.
17. — 1
Juin 1786
P. 210.

(a) Il ne les raconte pas tous; les plus révol-
tans & les plus opposés à la tranquillité publique,
ceux qu'on appelle proprement *crimes d'état*, sont
omis. Voyez le Journ. du 1 Fév. 1779, p. 197;
& du 1 Janv. 1783, p. 15.